

**Cour  
Pénale  
Internationale**



**International  
Criminal  
Court**

Original: français

N°: ICC-01/12-01/18

Date: 12 février 2019

Date de la soumission :

15 February 2019

**LA CHAMBRE PRELIMINAIRE I**

Devant: **M. le Juge M. Péter Kovács, Juge unique**

**SITUATION EN REPUBLIQUE DU MALI**

**AFFAIRE**

***LE PROCUREUR c. AL HASSAN AG ABDOUL AZIZ AG MOHAMED  
AG MAHMOUD***

**Public**

**Version publique expurgée des « Eléments d'information concernant notamment la communication des éléments de preuve et les requêtes aux fins d'expurgation à venir et demande d'extension de délai pour déposer le Document contenant les charges ainsi que la Liste des témoins et des éléments de preuve »,  
12 février 2019, ICC-01/12-01/18-243-Secret-Exp**

Origine: **Bureau du Procureur**

**Document à notifier en application de la norme 31 du *Règlement de la Cour* à :**

**Le Bureau du Procureur**  
 Mme Fatou Bensouda  
 M. James Stewart

**Le conseil de la Défense**  
 Me Yasser Hassan

**Les représentants légaux des victimes**

**Les représentants légaux des demandeurs**

**Les victimes non représentées**

**Les demandeurs non représentés**

**Le Bureau du conseil public pour les victimes**

**Le Bureau du conseil public pour la Défense**

**Les représentants des Etats**

**LE GREFFE**

**Le Greffier**  
 M. Peter Lewis

**La Section d'appui aux conseils**

**L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins**  
 M. Nigel Verrill

**La Section de la détention**

**La Section de la participation des victimes et des réparations**

**Autres**

## Introduction

1. Par les présentes, l'Accusation informe la Chambre préliminaire I (« la Chambre ») notamment sur le nombre et la nature des requêtes que l'Accusation entend encore déposer concernant la protection des témoins, ainsi que sur le temps requis estimé afin d'intégrer dans le Document contenant les charges (« le DCC ») les informations qui sont relatives auxdits témoins une fois que la Chambre aura rendu ses décisions sur les requêtes en cause.

## Historique

2. Le 9 juillet 2018, l'Accusation<sup>1</sup> et la Défense<sup>2</sup> ont déposé leurs observations sur la date de l'audience de confirmation des charges.
3. Le 20 juillet 2018, le Juge unique a rendu sa *Décision portant report de la date de l'audience de confirmation des charges* en fixant cette dernière au 6 mai 2019<sup>3</sup>.
4. Dans l'intervalle, l'Accusation a procédé à la divulgation de multiples éléments de preuve et déposé un certain nombre de requêtes aux fins d'expurgation de l'identité des témoins [REDACTED]

[REDACTED]<sup>4</sup>, [REDACTED]<sup>5</sup>, [REDACTED]<sup>6</sup>, [REDACTED]<sup>7</sup>, [REDACTED]<sup>8</sup> [REDACTED]<sup>9</sup>.

<sup>1</sup> ICC-01/12-01/18-75-Red.

<sup>2</sup> ICC-01/12-01/18-74-Red.

<sup>3</sup> ICC-01/12-01/18-94-Red.

<sup>4</sup> [REDACTED]  
<sup>5</sup> [REDACTED]  
<sup>6</sup> [REDACTED]  
<sup>7</sup> [REDACTED]  
<sup>8</sup> [REDACTED]  
<sup>9</sup> [REDACTED]

5. Le 9 novembre 2018, l'Accusation a également déposé une mise à jour concernant la mise en œuvre de ses obligations en matière de divulgation et de protection des témoins<sup>10</sup>.

6. [Redacted]

[Redacted]

[Redacted]<sup>11</sup>.

7. [Redacted]<sup>12</sup> [Redacted]

[Redacted]<sup>13</sup>.

8. [Redacted]

[Redacted]<sup>14</sup> [Redacted]

[Redacted]

<sup>10</sup> ICC-01/12-01/18-180-Red2.  
<sup>11</sup> [Redacted]  
<sup>12</sup> [Redacted]  
<sup>13</sup> [Redacted]  
<sup>14</sup> [Redacted]

[REDACTED]

[REDACTED]<sup>5.</sup>

9.

[REDACTED]

[REDACTED]<sup>16.</sup> [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]<sup>17.</sup>

10. Enfin, le 7 février 2019, le Juge unique a aussi demandé à l'Accusation de « déposer à nouveau des observations [sur le] nombre et [...] la nature des requêtes concernant la procédure que l'Accusation entend potentiellement encore déposer, y compris les mesures relatives à la protection des victimes et des témoins, ainsi que du temps requis estimé afin d'intégrer, dans son DCC, les informations qui leur sont relatives, après que le juge unique aura tranché sur ces requêtes »<sup>18</sup>.

## Observations

### Mise à jour concernant la communication des éléments de preuve

11. A ce jour, 24 paquets de preuves incriminatoires, 20 paquets de preuves relevant de la règle 77 et trois paquets de preuves possiblement exonératoires ont été communiqués.

<sup>15</sup>

<sup>16</sup>

<sup>17</sup>

<sup>18</sup> ICC-01/12-01/18-236, par. 8.

12. En l'état, [REDACTED] documents contenus à ce jour dans la base de données de l'Accusation, correspondant [REDACTED], quelques centaines de documents restent à examiner.
13. Dans ce contexte, l'Accusation devra encore communiquer quelques paquets supplémentaires de preuves tirées des documents restant à examiner et, s'il y a lieu, de nouvelles preuves collectées au cours des activités d'enquête en cours.
14. En tout état de cause, l'Accusation s'est efforcée au fil des mois de communiquer la preuve au fur et à mesure. L'essentiel de la preuve est d'ores et déjà communiquée et à la disposition de la Défense.

### Témoins à charge

#### *Témoins à charge dont la preuve et l'identité restent à divulguer*

15. [REDACTED]  
[REDACTED]. [REDACTED]. [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]
16. [REDACTED]  
[REDACTED]<sup>19</sup>.

<sup>19</sup> [REDACTED]


17.



*Requêtes pendantes aux fins d'expurgation de l'identité de témoins à charge*


18.

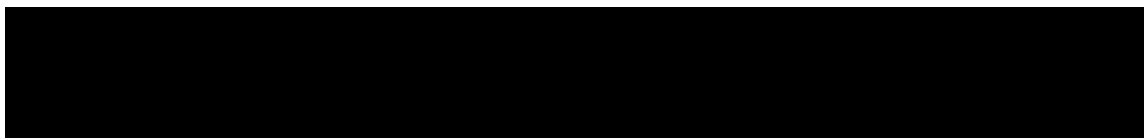


<sup>20</sup>. En outre, des requêtes concernant les témoins à charge P-0538<sup>21</sup>, P-0570<sup>22</sup>, P-0595<sup>23</sup>, P-0542 et P-0603<sup>24</sup> ont été déposées récemment en 2019.

*Requêtes futures aux fins d'expurgation de l'identité de témoins à charge*

*Témoin P-0626*

19. L'Accusation va déposer une requête aux fins d'expurgation de l'identité du témoin à charge P-0626. 



. La

requête pourra normalement être déposée la semaine du 25 au 28 février 2019. Une fois la réponse de la Défense déposée et la décision de la Chambre rendue, et en fonction des instructions de la Chambre, il faudra huit à dix jours pour procéder à la communication de la preuve et à son intégration dans le DCC.

<sup>20</sup> .

<sup>21</sup> ICC-01/12-01/18-223-Conf-Exp.

<sup>22</sup> ICC-01/12-01/18-217-Conf-Exp.

<sup>23</sup> ICC-01/12-01/18-222-Conf-Exp.

<sup>24</sup> ICC-01/12-01/18-229-Conf-Exp.

*Témoins P-0004 et P-0605*

20. L'Accusation va déposer des requêtes aux fins d'expurgation de l'identité des témoins à charge P-0004 et P-0605.
21. [REDACTED]  
[REDACTED] C'est un volume important. Des expurgations doivent être proposées dans les originaux et reportées dans leurs traductions en arabe déjà disponibles.
22. [REDACTED]. [REDACTED]  
[REDACTED] Un résumé de ses déclarations est en préparation.
23. Au total, l'Accusation compte déposer la requête concernant P-0004 vers le début de la semaine du 18 au 22 février 2019, et la requête concernant P-0605 entre le 22 et le 26 février 2019. Une fois les réponses de la Défense déposées et la décision de la Chambre rendue, et en fonction des instructions de la Chambre, il faudra une dizaine de jours pour procéder à la communication de la preuve et à l'intégration de celle-ci dans le DCC.
24. Il faudra aussi procéder à la traduction du résumé des déclarations de P-0605, si avalisé par la Chambre, et à sa communication à la Défense.

*Témoins P-0065 et P-0066*

25. Les témoins P-0065 et P-0066 ont tous deux fourni [REDACTED]  
[REDACTED] respectivement. Des expurgations vont être proposées sur l'ensemble de ces déclarations.
26. [REDACTED]  
[REDACTED]



[REDACTED]

[REDACTED]

27. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

28. [REDACTED] les requêtes devraient pouvoir être déposées vers le début du mois de mars 2019. Une fois la réponse de la Défense déposée et la décision de la Chambre rendue, et en fonction des instructions de la Chambre, il faudra une quinzaine de jours pour procéder à la communication de la preuve et à l'intégration de celle-ci dans le DCC.

*Témoins P-0537 et P-0582*

29. [REDACTED] l'Accusation va déposer des requêtes aux fins d'expurgation de l'identité des témoins à charge P-0537 et P-0582 [REDACTED]

30. Le témoin P-0537 a fait des déclarations [REDACTED]

[REDACTED]

31. Le témoin P-0582 a fait des déclarations a [REDACTED]

[REDACTED]

██████████ A ceci s'ajoute la traduction ██████████ qui ont été faites vers la langue arabe.

32. L'application d'expurgations sur un tel volume d'information, eu égard aux autres requêtes aux fins d'expurgation qui sont préparées concomitamment (pour entre autres les témoins P-0004, P-0065, P-0066 et P-0605), ne pourra pas être achevée avant la première semaine du mois de mars 2019. Les requêtes y afférentes seront déposées aux alentours du 11 mars 2019.
33. Une fois la réponse de la Défense faite et la décision de la Chambre rendue, et en fonction des instructions de la Chambre, il faudra une quinzaine de jours pour procéder à la communication de la preuve et intégrer utilement celle-ci dans le DCC.
34. C'est la situation de ces deux témoins, dont les déclarations sont très volumineuses, qui aura le plus d'impact sur la date de dépôt du DCC.
35. Etant précisé qu'une fois la preuve de ces derniers intégrée et vu la taille prévisible du DCC, une dizaine de jours sera requise pour sa validation au sein du parquet avant dépôt final de ce document.
36. L'objectif réaliste est de procéder à ce dépôt définitivement avant la fin du mois d'avril 2019.

*Témoins à charge dont la situation est pendante*

37. L'identité de quatre experts n'a pas encore été communiquée.
38. L'Accusation demandera l'autorisation de ne communiquer ██████████  
██████████, ██████████  
██████████

[REDACTED]

[REDACTED]

39.

[REDACTED]

[REDACTED]<sup>25</sup>. En fonction de la décision de la Chambre, l'Accusation pourra communiquer l'identité et le rapport du témoin expert P-0555 [REDACTED]

[REDACTED]

40.

[REDACTED]

---

<sup>25</sup> [REDACTED]  
<sup>26</sup> [REDACTED]

### Témoins relevant de la règle 77

#### *Requête(s) pendante(s) aux fins d'expurgation de l'identité de témoins relevant de la règle 77*

41. L'Accusation vient de déposer une requête aux fins d'expurgation de l'identité du témoin P-0625. [REDACTED]

#### *Requête(s) futures aux fins d'expurgation de l'identité de témoins relevant de la règle 77*

42. L'Accusation est en train de préparer une requête aux fins d'expurgation de l'identité du témoin P-0021. [REDACTED] récemment en 2019. La requête en question pourrait être déposée dans la semaine du 18 au 22 février 2019.

#### **Demande d'extension de délai pour déposer le DCC, la Liste des éléments de preuve et celle des témoins**

43. Vu les développements *supra* sur les requêtes aux fins d'expurgation, notamment s'agissant des témoins P-0537 et P-0582, et vu la norme 35 du Règlement de la Cour, l'Accusation soutient qu'il y a un motif valable de reporter la date de dépôt du DCC.

44. Tout dépendamment des dates auxquelles la Chambre rendra ses décisions sur les requêtes aux fins d'expurgation et du contenu de ces décisions, l'Accusation soumet que la date de dépôt du DCC peut de manière réaliste être fixée au 30 avril 2019. Cela laissera deux mois comme prévu pour la préparation de la Défense avec une audience qui pourra avoir lieu au tout début du mois de juillet 2019, c'est-à-dire avant les vacances judiciaires.

## Confidentialité

45. Les présentes écritures sont soumises de manière secrète et *ex parte*, dans la mesure où elles contiennent des éléments identifiants concernant certains témoins et les activités d'enquête en cours de l'Accusation [REDACTED].

46. Une version secrète expurgée et une version publique expurgée seront déposées dans les délais les plus brefs.

## Conclusion

47. L'Accusation compte déposer des requêtes concernant huit témoins<sup>27</sup> et requiert que, tout dépendamment des dates auxquelles la Chambre rendra ses décisions sur lesdites requêtes, la date de dépôt du DCC, de la Liste des témoins et de la Liste des éléments de preuve soit reportée au 30 avril 2019.



---

Fatou Bensouda, Procureur

Fait le 12 février 2019  
A La Haye (Pays-Bas)

---

<sup>27</sup> Outre [REDACTED].